



OCTOBRE 2016

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE

Recueil des actes administratifs n° 25

OCTOBRE 2016

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX

Téléphone : 02 99 23 31 00
Télécopie : 02 99 23 38 00
Site internet : www.cdg35.fr
E-mail : contact@cdg35.fr

Direction Générale

**Recueil des actes administratifs
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
d'Ille-et-Vilaine**

Responsable de la publication : Jean-Paul HUBY
Directeur Général des Services du CDG 35

Conception - Rédaction : Direction Générale des Services du CDG 35

Imprimeur : CDG 35

1 euro par numéro

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600

35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 29 septembre 2016

N° 16.51	Mission d'audit et de conseil Coopération Informatique GO + : données principales et orientations des scénarios	Page 9
N° 16.52	Commission d'Appel d'Offres : désignation des représentants	Page 9
N° 16.53	Contentieux administratif et judiciaire : autorisation d'ester en justice .	Page 10
N° 16.54	Activité accessoire pour la Coopération Informatique GO + : adoption d'un tarif spécifique	Page 10
N° 16.55	Commission ad hoc Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du CDG 35 : composition	Page 10
N° 16.56	Mandat spécial du Président et du 1 ^{er} Vice-Président : déplacement dans le département de la Sarthe	Page 11
N° 16.57	Forum des Élus et de l'Emploi Public Local : moyen de transport	Page 11
N° 16.58	Contrat d'Assurance des Risques Statutaires : baisse de la prime pour la garantie « décès »	Page 12
N° 16.59	Convention de partenariat avec l'Institut d'Études Politiques de Rennes	Page 12

ARRÊTÉS

Service Concours - Examens

N° 2016-631	Portant désignation du Président du jury du concours d'Attaché Territorial 2016 - dans les spécialités suivantes : - « <i>Administration générale</i> » - « <i>Gestion du secteur sanitaire et social</i> » - « <i>Animation</i> » - « <i>Urbanisme et développement des territoires</i> »	Page 13
N° 2016-632	Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2016 établie par le Président du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine	Page 13

N° 2016-635	Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - dans les spécialités suivantes : - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> »	Page 14
N° 2016-636	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - dans les spécialités suivantes : - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> »	Page 15
N° 2016-637	Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - dans les spécialités suivantes : - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> »	Page 15
N° 2016-638	Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - dans les spécialités suivantes : - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> »	Page 16
N° 2016-639	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - dans les spécialités suivantes : - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> »	Page 17
N° 2016-640	Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - dans les spécialités suivantes : - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> »	Page 17
N° 2016-641	Portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016	Page 18
N° 2016-642	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016	Page 18
N° 2016-643	Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016	Page 18

N° 2016-644	Portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'Animateur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe 2016	Page 19
N° 2016-645	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'Animateur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe 2016	Page 19
N° 2016-646	Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'Animateur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe 2016	Page 20
N° 2016-648	Portant liste nominative des candidats admissibles au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Musée » - « Bibliothèque » - « Archives »	Page 20
N° 2016-649	Portant liste nominative des candidats admissibles au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2 ^{ème} classe - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Musée » - « Bibliothèque » - « Archives »	Page 21
N° 2016-651	Portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe - session 2017	Page 21
N° 2016-666	Portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique - session 2017	Page 23
N° 2016-668	Portant liste nominative des examinateurs des épreuves orales d'admission du concours d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Archives » - « Patrimoine scientifique, technique et naturel »	Page 24
N° 2016-675	Portant modification de la liste nominative des examinateurs des épreuves orales d'admission du concours d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Archives » - « Patrimoine scientifique, technique et naturel »	Page 25
N° 2016-676	Portant liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Musée » - « Bibliothèque » - « Archives »	Page 26
N° 2016-677	Portant liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2 ^{ème} classe - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Musée » - « Bibliothèque » - « Archives »	Page 26

N° 2016-682	<p>Portant modification de la liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » 	Page 27
N° 2016-683	<p>Portant modification de la liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe - session 2016 - dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » 	Page 28
N° 2016-684	<p>Portant liste nominative des candidats admis au concours d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine - session 2016 - dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Archives</i> » - « <i>Patrimoine scientifique, technique et naturel</i> » 	Page 28
N° 2016-685	<p>Portant modification de la liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » 	Page 29
N° 2016-696	<p>Portant liste nominative des candidats déclarés admis aux concours de Technicien Territorial - session 2016</p>	Page 29
N° 2016-700	<p>Portant liste nominative des examinateurs désignés pour les épreuves physiques du concours de Gardien de Police Municipale - session 2016</p>	Page 30
N° 2016-701	<p>Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de Bibliothécaire Territorial</p>	Page 30
N° 2016-702	<p>Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de Technicien Territorial</p>	Page 31
N° 2016-711	<p>Portant liste nominative des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> » 	Page 31
N° 2016-712	<p>Portant liste nominative des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Musée</i> » - « <i>Bibliothèque</i> » - « <i>Archives</i> » - « <i>Documentation</i> » 	Page 31

N° 2016-714	Portant liste nominative des candidats admis au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Musée » - « Bibliothèque » - « Archives »	Page 32
N° 2016-715	Portant liste nominative des candidats admis au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2 ^{ème} classe - session 2016 - dans les spécialités suivantes : - « Musée » - « Bibliothèque » - « Archives »	Page 32
N° 2016-716	Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Page 33
N° 2016-717	Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2 ^{ème} classe	Page 33

Service Mobilité - Emploi - Compétences

Prestation « Emploi »

Vacances d'emploi

03520160906565	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 26/08/16 au 06/09/16	Page 34
AN03520160906566	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 26/08/16 au 06/09/16 annulées	Page 34
03520160914823	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 06/09/16 au 14/09/16	Page 34
AN03520160914824	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 06/09/16 au 14/09/16 annulées	Page 35
03520160921340	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 14/09/16 au 21/09/16	Page 35
AN03520160921341	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 14/09/16 au 21/09/16 annulées	Page 35
3520160928680	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 21/09/16 au 28/09/16	Page 35
AN03520160928681	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 21/09/16 au 28/09/16 annulées	Page 36
03520161006181	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 28/09/16 au 06/10/16	Page 36
AN03520161006182	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 28/09/16 au 06/10/16 annulées	Page 36

03520161012561	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 06/10/16 au 12/10/16	Page 36
AN03520161012562	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 06/10/16 au 12/10/16 annulées	Page 37
03520161019040	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 12/10/16 au 19/10/16	Page 37
AN03520161019041	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 12/10/16 au 19/10/16 annulées	Page 37
03520161026460	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 19/10/16 au 26/10/16	Page 37
AN03520161026461	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 19/10/16 au 26/10/16 annulées	Page 38
03520161102680	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 26/10/16 au 02/11/16	Page 38
AN03520161102681	Déclarations de création et de vacances d'emploi du 26/10/16 au 02/11/16 annulées	Page 38

Service Statuts - Rémunération

Instances paritaires

N° 2016-628	Portant nomination des membres suppléants des représentants du personnel au Comité Technique Départemental du CDG 35 : Valérie BROSSE (CFTC)	Page 39
N° 2016-629	Portant nomination des membres titulaires des représentants du personnel au Comité Technique Départemental du CDG 35 : Mike MEYNIEU (CFTC)	Page 39
N° 2016-630	Portant nomination des membres titulaires des représentants du personnel au Comité Technique Départemental du CDG 35 : Nathalie GAILLARD (FO)	Page 39

Autres domaines de compétences

N° 16-694	Délégation de fonctions à Monsieur Louis LE COZ, 1 ^{er} Vice-Président du Centre de Gestion - 24 au 28 octobre 2016	Page 40
N° 16-695	Délégation de fonctions à Monsieur Patrick LAHAYE, 2 ^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion - 24 au 28 octobre 2016	Page 40

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

N° 16-51 du 29/09/16

reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 03/10/16

Mission d'audit et de conseil Coopération Informatique GO + : données principales et orientations des scénarios

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des différentes options possibles, retiennent, par ordre de préférence, à l'unanimité :

- Les trois scénarios suivants :
 - ♦ Scénario 2 : « GIP informatique national intégrant toutes les applications de GO + » ;
 - ♦ Scénario 3 : « SMO complémentaire au GIP pour la seule application Comptabilité Analytique » ;
 - ♦ Scénario 4 : « SMO alternative au GIP pour toutes les applications ».

N° 16-52 du 29/09/16

reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 03/10/16

Commission d'Appel d'Offres : désignation des représentants

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, adoptent à l'unanimité :

- la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres (Président du CDG + 5 membres titulaires + 5 membres suppléants) :

TITULAIRES

- Jean-Jacques BERNARD, Président
Maire de Thorigné-Fouillard
- Louis LE COZ
Adjoint au Maire de Redon
- Patrick LAHAYE
Adjoint au Maire de La Bouëxière
- Grégoire LE BLOND
Maire de Chantepie
- Évelyne SIMON-GLORY
Maire de Plesder
- Alain LAUNAY
Maire de Pleurtuit

SUPPLÉANTS

- Marie-Christine MORICE
Maire d'Étrelles
- Christine LE FUR
Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne
- Joseph MARÉCHAL
Adjoint au Maire de Le Pertre
- Joseph DURAND
Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort
- Chantal PÉTARD-VOISIN
Adjointe au Maire de Le Rheu

Contentieux administratif et judiciaire : autorisation d'ester en justice

Les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- de donner délégation à Monsieur le Président pour représenter le CDG 35 en justice (*article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que le Président représente l'institution en justice*) dans la procédure judiciaire en cours entre un agent et un ancien agent du CDG 35 ;
- de retenir dans cette procédure le cabinet d'avocats COUDRAY, sis 1 rue Raoul Ponchon à RENNES ;
- de prévoir au budget de l'exercice et des suivants les dépenses liées à ce contentieux.

Activité accessoire pour la Coopération Informatique GO + : adoption d'un tarif spécifique

Les membres du Conseil d'Administration adoptent, à l'unanimité :

- le tarif décidé par la Coopération Informatique GO + pour ses intervenants ponctuels, à hauteur de 57 € de l'heure, au titre de l'année 2016.

Commission ad hoc Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du CDG 35 : composition

Les membres du Conseil d'Administration adoptent, à l'unanimité :

- la composition de la Commission ad hoc d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail :

Représentants du Personnel

Syndicats	Noms des représentants	
CFDT	♦ Ludovic SIMON - commune d'Argentré-du-Plessis (<i>membre du CT départemental</i>)	♦ Kristina GÉRARD - commune de Pleumeleuc (<i>membre CT départemental</i>)
CFTC	♦ Janvier NGYONGIRA - commune de Plélan-le-Grand	♦ Erwan RIVIÈRE - commune de Lassy
CGT	♦ Rozella POUPART - commune de Bonnemain (<i>membre du CT départemental</i>)	♦ Marie-France YRIS - commune de Plerguer (<i>membre du CT départemental</i>)
FO	♦ Cécile CORBET - commune de Plerguer (<i>membre du CT départemental</i>)	♦ Yvon SERRE - communauté de communes de Châteaugiron (<i>membre du CT départemental</i>)
SNDGCT	♦ Pascale LE FLOCH-VANNIER - commune de Saint-Lunaire	♦ Garance LENOIR - commune de Gévezé (<i>membre du CT départemental</i>)
SUD	♦ Éric ARRIBARD - communauté de communes d'Antrain (<i>membre du CT départemental</i>)	♦ Nicolas PARENOSTRE - commune de Clayes (<i>membre du CT départemental</i>)

Représentants des collectivités

Noms des représentants	
♦ Grégoire LE BLOND : Vice-Président du CDG 35 délégué aux Conditions de Travail - Maire de Chantepie	♦ Christine LE FUR : Membre du Bureau du CDG 35 - Membre du Comité Technique départemental - Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne
♦ Patrick LAHAYE : Vice-Président du CDG 35 délégué au Comité Technique départemental - Adjoint au Maire de La Bouëxière	♦ Evelyne SIMON-GLORY : Vice-Présidente du CDG 35 - Maire de Plesder
♦ Joseph MARÉCHAL : Membre du Comité Technique départemental - Adjoint au Maire de Le Pertre	♦ Jean CARIO : Membre du Comité Technique départemental - Conseiller Municipal de Pipriac
♦ Yvane POCHON : Membre du Comité Technique départemental - DGS de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban	♦ Joseph DURAND : Membre du Bureau du CDG 35 - Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort
♦ Jean-Michel PAVIOT : Membre du Comité Technique départemental - Secrétaire Général du CDG 35	♦ Marie-Christine MORICE : Membre du Bureau du CDG 35 - Membre du Comité Technique départemental - Maire d'Ételles
♦ Patrick LEPLÂTRE : Directeur de l'EHPAD des Roseaux de l'Ille - Montreuil-sur-Ille	♦ Marie-Hélène DAUCÉ : Maire de Romillé

N° 16-56 du 29/09/16

reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 03/10/16

Mandat spécial du Président et du 1^{er} Vice-Président : déplacement dans le département de la Sarthe

Les membres du Conseil d'Administration autorisent, à l'unanimité :

- par le biais d'un mandat spécial, Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, et Monsieur Louis LE COZ, 1^{er} Vice-Président, à se rendre dans la Sarthe les 15 et 16 novembre 2016 afin de participer à la réunion de l'Instance Stratégique et d'Orientation de la Coopération Concours Grand-Ouest ;
- la prise en charge des frais afférents à ce mandat spécial (*transport, hébergement, restauration*) dans la limite maximum des frais réels engagés, sur présentation d'un état de frais.

N° 16-57 du 29/09/16

reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 03/10/16

Forum des Élus et de l'Emploi Public Local : moyen de transport

Les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- de valider la réservation d'un moyen de transport collectif ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires afin de finaliser ce projet.

Contrat d'Assurance des Risques Statutaires : baisse de la prime pour la garantie « décès »

Les membres du Conseil d'Administration autorisent, à l'unanimité :

- le Président à signer tous documents utiles pour intégrer cette minoration de taux, soit :
 - l'avenant n° 1 aux conditions particulières pour tous les contrats ;
 - pour chaque collectivité de plus de 20 agents CNRACL ayant des options spécifiques et ayant intégré la garantie décès : les avenants aux certificats d'adhésion.

Pour les collectivités de moins de 20 agents CNRACL, un « dont acte » au certificat d'adhésion leur sera adressé.

Ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Convention de partenariat avec l'Institut d'Études Politiques de Rennes

Les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- d'adopter la convention à intervenir avec l'Institut d'Études Politiques de Rennes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets.

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION

SERVICE CONCOURS - EXAMENS

N° 2016-631 du 05/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 07/09/16

Portant désignation du Président du jury du concours d'Attaché Territorial 2016 - catégorie A - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « *Administration générale* »
- « *Gestion du secteur sanitaire et social* »
- « *Animation* »
- « *Urbanisme et développement des territoires* »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gwenaël LEBLONG-MASCLET, Administrateur en disponibilité de la Ville de Rennes, assurant actuellement les fonctions de Directeur Général des Services de l'Institut d'Études Politiques de Rennes, a accepté la Présidence du concours d'attaché territorial - session 2016, et à ce titre, devra participer à la Conférence des Présidents prévue le 14 septembre 2016 au Centre de Gestion du Rhône à Sainte Foi-lès-Lyon afin de sélectionner les sujets définitifs des épreuves d'admissibilité de ce concours.

N° 2016-632 du 05/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 07/09/16

Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2016 établie par le Président du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu par l'article 2 de l'arrêté n° 2016-43, la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens relevant de la compétence du Centre de Gestion et des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine, au titre de l'année 2016, est complétée par les noms suivants :

NOM Prénom	Grade / Fonction / Mandat	Collectivité / Employeur
ANDRE Elisabeth	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe <i>Représentant CAP</i>	Ville de Vern-sur-Seiche (35)
DAUGAN Joël	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	Ville de Pacé (35)
DENIAU Mireille	Maire-adjointe à la culture et aux droits des femmes	Ville de Granville (50)
GANDON Christophe	Attaché territorial de conservation du patrimoine Archiviste	Conseil Départemental du Maine-et-Loire (49)
GUIHEUX Gilles	Maître de conférences Directeur des Études et de la Recherche	I.P.A.G. de Rennes (35)
HOUBE Marie-Liesse	Maître de conférences Hors classe Directrice de l'I.P.A.G.	I.P.A.G. de Rennes (35)
JUDEAUX Linda	Attaché territorial Directrice d'EHPAD	Ville de Rennes (35)
NUSS Thierry	Maire-adjoint Directeur d'ESAT	Saint-Père-Marc-en-Poulet (35)
PARE Nathalie	Administrateur territorial Hors classe Directrice générale adjointe à l'éducation	Conseil départemental des Côtes-d'Armor (22)
PETIT Chloé	Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse Pôle enfance, jeunesse	Direction départementale déléguée de la cohésion sociale de la Seine-Maritime (76)
TREGUIER Jérôme	Attaché territorial de conservation du patrimoine Responsable des collections scientifiques Musée des Sciences	Ville de Laval (53)

Article 2 : Cette liste pourra être mise à jour en tant que de besoin au cours de l'année, par le Président du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

N° 2016-635 du 08/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 09/09/16

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »
- « **Documentation** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury institutionnel de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe - session 2016, organisé par le Service Interrégional des Concours, adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

Élus locaux

M. LE COZ Louis
Président du jury
M^{me} DENIAU Mireille
*Remplaçante du Président
du jury*

Fonctionnaires territoriaux

M^{me} ANDRE Elisabeth
Représentante de la CAP
M. TREGUIER Jérôme

Personnalités qualifiées

M^{me} ARCOS DESLOGES Isabelle
Représentante du CNFPT
M. GANDON Christophe

Article 2 : En sus des membres du jury mentionnés, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, aux épreuves de cet examen.

N° 2016-636 du 08/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 09/09/16

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « *Musée* »
- « *Bibliothèque* »
- « *Archives* »
- « *Documentation* »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe 2016, spécialités « musée », « bibliothèque », « archives », « documentation », organisé par le Service Interrégional des Concours, adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 61 candidats.

N° 2016-637 du 08/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 09/09/16

Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « *Musée* »
- « *Bibliothèque* »
- « *Archives* »
- « *Documentation* »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe - session 2016 (spécialités « musée », « bibliothèque », « archives », « documentation ») est la suivante :

- M^{me} Isabelle ARCOS-DESLOGES
- M. Cyril BAGNAUD
- M^{me} Hélène FOUERE
- M. Christophe GANDON
- M. Nicolas MOREL
- M. Jérôme TREGUIER

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de l'épreuve écrite de cet examen.

N° 2016-638 du 08/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 09/09/16

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »
- « **Documentation** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury institutionnel de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2016, organisé par le Service Interrégional des Concours, adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

Élus locaux

M. LE COZ Louis
Président du jury
M^{me} DENIAU Mireille
*Remplaçante du Président
du jury*

Fonctionnaires territoriaux

M^{me} ANDRE Elisabeth
Représentante de la CAP
M. TREGUIER Jérôme

Personnalités qualifiées

M^{me} ARCOS DESLOGES Isabelle
Représentante du CNFPT
M. GANDON Christophe

Article 2 : En sus des membres du jury mentionnés, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, aux épreuves de cet examen.

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »
- « **Documentation** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2016 (spécialités « musée », « bibliothèque », « archives », « documentation »), organisé par le Service Interrégional des Concours, adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 26 candidats.

Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »
- « **Documentation** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe - session 2016 (spécialités « musée », « bibliothèque », « archives », « documentation ») est la suivante :

- M^{me} Isabelle ARCOS-DESLOGES
- M. Cyril BAGNAUD
- M^{me} Hélène FOUERE
- M. Christophe GANDON
- M. Nicolas MOREL
- M. Jérôme TREGUIER

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de l'épreuve écrite de cet examen.

Portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury, de la session 2016, de l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe 2016, organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

<u>Élus locaux</u>	<u>Fonctionnaires territoriaux</u>	<u>Personnalités qualifiées</u>
M ^{me} BOUTHEMY Catherine	M. MULLER Pierre	M ^{me} JUDEAUX Linda
M. NUSS Thierry	<i>Représentant de la CAP B</i>	M. MASSON Jean-Luc
M ^{me} SCULO Sylvie	M. PARRAIN Stéphane	<i>Président du jury</i>
<i>Remplaçante du Président du jury</i>	M. SUBRECHICOT Gilles	M ^{me} PETIT Chloé
	<i>Représentant du CNFPT</i>	

Article 2 : En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, aux épreuves de cet examen.

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe 2016, organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 64 candidats.

Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe 2016 est la suivante :

- M. Jean-Luc MASSON
- M. Gilles SUBRECHICOT

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de l'épreuve écrite de cet examen.

N° 2016-644 du 09/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/09/16

Portant liste nominative des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury, de la session 2016, de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe 2016, organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

Élus locaux

M^{me} BOUTHEMY Catherine
M. NUSS Thierry
M^{me} SCULO Sylvie
*Remplaçante du Président
du jury*

Fonctionnaires territoriaux

M. MULLER Pierre
Représentant de la CAP B
M. PARRAIN Stéphane
M. SUBRECHICOT Gilles
Représentant du CNFPT

Personnalités qualifiées

M^{me} JUDEAUX Linda
M. MASSON Jean-Luc
Président du jury
M^{me} PETIT Chloé

Article 2 : En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, aux épreuves de cet examen.

N° 2016-645 du 09/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/09/16

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe 2016, organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 34 candidats.

Parmi ces 34 candidats, 1 personne est admise à concourir sous réserve de la production de l'arrêté de nomination au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, au plus tard le 8 novembre 2016, date du jury d'admissibilité de cet examen professionnel.

N° 2016-646 du 09/09/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/09/16

Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'Animateur Territorial Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe 2016 est la suivante :

- M. Jean-Luc MASSON
- M. Gilles SUBRECHICOT

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de l'épreuve écrite de cet examen.

N° 2016-648 du 09/09/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 09/09/16

Portant liste nominative des candidats admissibles au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admissibles au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques - session 2016, spécialités « musée », « bibliothèque » et « archives », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 157 candidats admissibles, répartis comme suit :

Nombre de candidats admissibles par voie de concours et par spécialité				
	Externe	Interne	3^{ème} voie	Total
Musée	23	19	/	42
Bibliothèque	35	53	10	98
Archives	8	9	/	17

Portant liste nominative des candidats admissibles au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « Musée »
- « Bibliothèque »
- « Archives »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admissibles au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2016, spécialités « musée », « bibliothèque » et « archives », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 81 candidats admissibles, répartis comme suit :

Nombre de candidats admissibles par voie de concours et par spécialité				
	Externe	Interne	3^{ème} voie	Total
Musée	15	6	/	21
Bibliothèque	26	16	7	49
Archives	8	3	/	11

Portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe - session 2017 - catégorie C - Femme / Homme

pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Ouverture de l'examen professionnel

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, ouvre, au titre de l'année 2017, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

Article 2 : Dates et lieux des épreuves (épreuve écrite le 14 mars 2017 au Parc de l'Aumallerie à La Selle-en-Luitré (35) et au siège du CDG 35 - épreuve orale au deuxième trimestre 2017 au siège du CDG 35).

Les convocations aux différentes épreuves de cet examen professionnel et les plans d'accès aux centres d'épreuves ne seront pas expédiés par courrier mais exclusivement disponibles sur l'espace sécurisé de chaque candidat, une quinzaine de jours avant les dates des épreuves. Un courrier électronique sera transmis aux candidats afin de notifier le dépôt de ces documents sur leur espace sécurisé. Lors d'un dépôt d'un dossier papier et en l'absence de toute adresse mail, la convocation sera adressée par voie postale.

Article 3 : Modalités d'inscription et de pré-inscription en ligne

La période d'inscription est fixée du 18 octobre au 17 novembre 2016 (retrait des dossiers du 18 octobre au 9 novembre 2016 et retour du 18 octobre au 17 novembre 2016).

Article 3-1 : le dossier d'inscription à télécharger sur le site par le candidat

Une pré-inscription en ligne est possible sur le site Internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : www.cdg35.fr. Les candidats pourront saisir leurs données pour ainsi effectuer leur pré-inscription sur ce site selon les dates et heures mentionnées ci-dessus. Cette pré-inscription sur le site Internet ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, du dossier papier (imprimé par le candidat lors de la pré-inscription), pendant la période de dépôt des dossiers d'inscription.

Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, le dossier d'inscription imprimé sur Internet, restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.

En l'absence de dépôt du dossier, en cas d'expédition ou de dépôt du dossier hors délais, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Article 3-2 : le dossier d'inscription délivré par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

Le candidat, ne disposant pas d'un accès internet, peut faire une demande écrite pour recevoir un dossier d'inscription (ou se déplacer à l'accueil afin de le retirer) pendant la période de retrait des dossiers.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine ce dossier d'inscription original complété et restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagnées de toutes les pièces justificatives demandées.

Article 3-3 :

Tout dossier d'inscription, adressé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, qui ne serait que la photocopie de son propre dossier original, d'un autre dossier d'inscription original, d'un dossier téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé.

Tout retrait ou retour de dossier par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même, tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte.

Aucune modification du dossier d'inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions fixée au 17 novembre 2016.

Article 4 : Admission à concourir sous réserve

La vérification des dossiers d'inscription se fera après les deux épreuves d'admission (écrite et orale). Aucune vérification de dossiers d'inscription ne sera faite par le CDG à réception du dossier du candidat (même sur demande du candidat). Dès lors, aucune relance de pièces ne sera effectuée par le CDG.

Les candidats sont autorisés à prendre part aux épreuves d'admission **SOUS RÉSERVE** :

- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- et d'avoir transmis l'ensemble des pièces demandées au dossier, jointes et dûment signées,
- et de remplir les conditions pour se présenter à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

Si le dossier d'inscription est incomplet au moment du dépôt, les candidats pourront produire avant le début de la 1^{ère} épreuve la (ou les) pièce(s) justificative(s) qui manquera(en)t à leur dossier. Ces pièces seront rajoutées au dossier d'inscription, sans vérification, en vue de l'instruction ultérieure du dossier. Il est en effet instamment recommandé aux candidats de vérifier les diverses mentions de leur dossier et de vérifier avec le plus grand soin qu'ils répondent à toutes les conditions d'inscription à l'examen. Ainsi, en cas de non-conformité de leur dossier et/ou du non-respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves (écrite et orale).

Les candidats non admis à concourir ne pourront pas avoir communication de leurs copies.

Article 5 : Levée de réserve pour l'admission définitive

La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves d'admission est fixée par l'arrêté des admis à concourir sous réserve, établi par l'autorité organisatrice de l'examen. La levée de réserve se fera au terme de l'instruction des dossiers d'inscription, après le déroulement des deux épreuves d'admission (écrite et orale).

Article 6 : Conditions d'accès et règlement de l'examen professionnel

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions d'accès ainsi que la nature et le contenu des épreuves sont disponibles notamment dans la brochure d'information de cet examen professionnel publiée sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : www.cdg35.fr et pourront, le cas échéant, être délivrés sur simple demande.

N° 2016-666 du 20/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 23/09/16

Portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique - session 2017 - catégorie A - Femme / Homme

pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Ouverture de l'examen professionnel

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, ouvre, au titre de l'année 2017, pour l'ensemble du territoire national, l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois de professeur territorial d'enseignement artistique, pour la spécialité « musique », les quatre disciplines suivantes :

- Chant,
- Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées,
- Trompette,
- Tuba.

Article 2 : Dates et lieux des épreuves (épreuve d'admissibilité à partir du 20 mars 2017 au Conservatoire de Rayonnement Régional à Rennes (35) et/ou au siège du CDG 35 - épreuve d'admission au deuxième semestre 2017 au siège du CDG 35).

Les convocations aux différentes épreuves de cet examen professionnel et les plans d'accès aux centres d'épreuves ne seront pas expédiés par courrier mais exclusivement disponibles sur l'espace sécurisé de chaque candidat, une quinzaine de jours avant les dates des épreuves. Un courrier électronique sera transmis aux candidats afin de notifier le dépôt de ces documents sur leur espace sécurisé. Lors d'un dépôt d'un dossier papier et en l'absence de toute adresse mail, la convocation sera adressée par voie postale.

Article 3 : Modalités d'inscription et de pré-inscription en ligne

La période d'inscription est fixée du 15 novembre au 22 décembre 2016 (retrait des dossiers du 15 novembre au 14 décembre 2016 et retour du 15 novembre au 22 décembre 2016).

Article 3-1 : le dossier d'inscription à télécharger sur le site par le candidat

Une pré-inscription en ligne sera possible sur le site Internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : www.cdg35.fr. Les candidats pourront saisir leurs données pour ainsi effectuer leur pré-inscription sur ce site selon les dates et heures mentionnées ci-dessus. Cette pré-inscription sur le site Internet ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, du dossier papier (imprimé par le candidat lors de la pré-inscription), pendant la période de dépôt des dossiers d'inscription.

Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, le dossier d'inscription imprimé sur Internet, restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.

En l'absence de dépôt du dossier original, en cas d'expédition ou de dépôt du dossier original hors délais, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Article 3-2 : le dossier d'inscription délivré par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Le candidat, ne disposant pas d'un accès internet, peut faire une demande écrite pour recevoir un dossier d'inscription (ou se déplacer à l'accueil afin de le retirer) pendant la période de retrait des dossiers.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ce dossier d'inscription original complété et restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.

Article 3-3 :

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine ne validera l'inscription du candidat qu'à réception du dossier d'inscription et des pièces demandées, exclusivement dans les délais fixés précédemment. Si les autres pièces obligatoires (rapport établi par l'autorité territoriale, dossier décrivant l'expérience professionnelle comprenant un état détaillé des services publics, copie des diplômes, présentation du parcours professionnel, lettre de motivation, rapport présentant une réalisation professionnelle) ne sont pas retournées avec le dossier d'inscription, le candidat disposera d'un délai qui s'étendra jusqu'au 1^{er} jour du début des épreuves, fixé le 20 mars 2017 (date nationale), cachet de la poste faisant foi. Ces pièces pourront également être actualisées et complétées par le candidat jusqu'à cette même date.

Article 3-4 :

Tout dossier d'inscription, adressé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, qui ne serait que la photocopie de son propre dossier original, d'un autre dossier d'inscription original, d'un dossier téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non conforme et refusé.

Tout retrait ou dépôt de dossier par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même, tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, qu'elle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte.

Aucune modification du dossier d'inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions fixée au 22 décembre 2016.

Article 6 : Conditions d'accès et règlement de l'examen professionnel

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions d'accès ainsi que la nature et le contenu des épreuves sont disponibles notamment dans la brochure d'information de cet examen publiée sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : www.cdg35.fr et pourront, le cas échéant, être délivrés sur simple demande.

N° 2016-668 du 22/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 23/09/16

Portant liste nominative des examinateurs des épreuves orales d'admission du concours d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine - session 2016 - catégorie A - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Archives** »
- « **Patrimoine scientifique, technique et naturel** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des examinateurs désignés pour participer, en sus et sous l'autorité du jury, à la notation des épreuves orales d'admission du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine - session 2016, spécialités « archives » et « patrimoine scientifique, technique et naturel », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

- | | | |
|-----------------------|-----------------------------|----------------------|
| - ABAUTRET Anne-Laure | - DESLONDES Julie | - NICOLAS Diane |
| - ACERRA Martine | - DRENOU Patricia | - OULHEN Cécile |
| - AUFFRET Michel | - EL ALLAMI Jamall | - PERON Sylvie |
| - BAUDENS Stéphane | - FOLLIO SANTUCCI Typhaine | - PHILIPPE Christian |
| - BEAULIEU Serge | - GAUVIN Brigitte | - PICHOURON Patrick |
| - BENHADDOU Philippe | - GONZALEZ Luis Miguel | - RENAULT Elisabeth |
| - BONNAUD Annie | - GUILLE DES BUTTES Estelle | - SCHMIT Pierre |
| - BOURDON Cyrille | - HOUBE Marie-Liesse | - SCIAMA Cyrille |
| - BUHAGIAR Catherine | - KERVRAN Sophie | - SELOSSE Didier |
| - CHÂTON Gwendal | - LEMOINE Marc | - SOTIRA Gavriela |
| - CHENEVEZE Myriam | - MAILLARD Jean-Luc | - SQUILLACI Maria |
| - COUTENTIN Yolaine | - MAROTEAUX Vincent | - TRIBOULT Cécile |
| - DEBORD Karine | - MICARD Blaise | - VANARD Dominique |
| - DECAEN Hélène | - MOREL Nicolas | - VOLMERANGE Xavier |
| - DENNYS Vincent | - MUSCAT Hélène | - WEYGAND Sophie |
| - DESBORDES Olivier | - NICOLAS David | |

En cas de désistement, des examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, en sus et sous l'autorité du jury, à la notation des épreuves d'admission de ce concours.

N° 2016-675 du 27/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 27/09/16

Portant modification de la liste nominative des examinateurs des épreuves orales d'admission du concours d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine - session 2016 - catégorie A - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « *Archives* »
- « *Patrimoine scientifique, technique et naturel* »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu à l'article 1 de l'arrêté n° 2016-668 du 22 septembre 2016, la liste des examinateurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la notation des épreuves orales d'admission de ce concours, est complétée comme suit :

- Monsieur Patrick LAHAYE

Article 2 : En cas de désistement, des examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la notation de l'épreuve orale d'admission de ce concours.

Portant liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste nominative des correcteurs et examinateurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission du concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques - session 2016, spécialités « musée », « bibliothèque » et « archives », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est établie comme suit :

Monsieur Jean-Marie ABJEAN	examinateur épreuve facultative d'informatique
Madame Florence ALLAIN	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Michelle BAUDRY	examinatrice épreuve d'entretien
Madame Maud BESNARD	correctrice épreuve facultative de langue
Monsieur Cyril BOURDON	examinateur épreuve facultative d'informatique
Madame Myriam CHENEVEZ	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Gaëlle CHRISMENT	examinatrice épreuve facultative d'informatique
Monsieur Olivier DESBORDES	correcteur épreuve facultative de langue
Monsieur Jérémie DORMONT	correcteur épreuve facultative de langue
Monsieur Jamall EL ALLAMI	correcteur épreuve facultative de langue
Madame Marie-Yvonne LE MEUR	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Florence LE PROVOST	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Brigitte MERLE	examinatrice épreuve d'entretien
Madame Laurence MORLET	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Diane NICOLAS	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Renate PRECHTL	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Maria SQUILLACI	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Cécile TRIBOULT	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Gerlinde VALLERIE-GREGORITS	correctrice épreuve facultative de langue

En cas de désistement, des correcteurs et examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours.

Portant liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste nominative des correcteurs et examinateurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission du concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2016, spécialités « musée », « bibliothèque » et « archives », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est établie comme suit :

Monsieur Jean-Marie ABJEAN	examineur épreuve facultative d'informatique
Madame Florence ALLAIN	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Michelle BAUDRY	examinatrice épreuve d'entretien
Madame Maud BESNARD	correctrice épreuve facultative de langue
Monsieur Cyril BOURDON	examineur épreuve facultative d'informatique
Madame Myriam CHENEVEZ	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Gaëlle CHRISMENT	examinatrice épreuve facultative d'informatique
Monsieur Olivier DESBORDES	correcteur épreuve facultative de langue
Monsieur Jérémie DORMONT	correcteur épreuve facultative de langue
Monsieur Jamall EL ALLAMI	correcteur épreuve facultative de langue
Madame Marie-Yvonne LE MEUR	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Florence LE PROVOST	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Brigitte MERLE	examinatrice épreuve d'entretien
Madame Laurence MORLET	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Diane NICOLAS	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Renate PRECHTL	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Maria SQUILLACI	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Cécile TRIBOULT	correctrice épreuve facultative de langue
Madame Gerlinde VALLERIE-GREGORITS	correctrice épreuve facultative de langue

En cas de désistement, des correcteurs et examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours.

N° 2016-682 du 30/09/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 30/09/16

Portant modification de la liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « *Musée* »
- « *Bibliothèque* »
- « *Archives* »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu à l'article 1 de l'arrêté n° 2016-676 du 27 septembre 2016, la liste nominative des correcteurs et examinateurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours, est complétée comme suit :

- Madame Pascale MORNE

En cas de désistement, des correcteurs et examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours.

Portant modification de la liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « *Musée* »
- « *Bibliothèque* »
- « *Archives* »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu à l'article 1 de l'arrêté n° 2016-677 du 27 septembre 2016, la liste nominative des correcteurs et examinateurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours, est complétée comme suit :

- Madame Pascale MORNE

En cas de désistement, des correcteurs et examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours.

Portant liste nominative des candidats admis au concours d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine - session 2016 - catégorie A - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « *Archives* »
- « *Patrimoine scientifique, technique et naturel* »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis au concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine - session 2016, spécialités « archives » et « patrimoine scientifique, technique et naturel », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 42 candidats admis, répartis comme suit :

Nombre de candidats admis par spécialité et voie de concours				
	Externe	Interne	3^{ème} voie	Total
Archives	18	11	1	30
Patrimoine scientifique, technique et naturel	9	3	/	12

Portant modification de la liste nominative des correcteurs et examinateurs des épreuves d'admission du concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu à l'article 1 de l'arrêté n° 2016-676 du 27 septembre 2016, la liste nominative des correcteurs et examinateurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours, est complétée comme suit :

- Madame VIEL Sarah

En cas de désistement, des correcteurs et examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction ou à la notation des épreuves d'admission de ce concours.

Portant liste nominative des candidats déclarés admis aux concours de Technicien Territorial - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre total de candidats déclarés admis aux concours de technicien territorial 2016, organisés par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est de 91 (quatre-vingt-onze), répartis comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	3^{ème} concours	Total
Aménagement urbain et développement durable	3	4	1	8
Bâtiments, génie civil	8	7	/	15
Espaces verts et naturels	8	10	2	20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	5	0	8
Métiers du spectacle	2	2	1	5
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	5	1	10
Réseaux, voirie et infrastructures	10	10	/	20
Services et interventions techniques	2	3	/	5
TOTAL	40	46	5	91

Portant liste nominative des examinateurs désignés pour les épreuves physiques du concours de Gardien de Police Municipale - session 2016 - catégorie C - Femme / Homme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignées pour participer, sous l'autorité du jury, à l'évaluation des épreuves physiques d'admission du concours de gardien de police municipale - session 2016, les personnes suivantes :

- | | |
|--------------------|------------------------|
| - ABDALLA EI-Hadj | - LE CORVIC Karine |
| - AUBREE Ludovic | - LE FERREC Christophe |
| - BELLAY Valérie | - LAINE Garlonn |
| - BIARD Xavier | - LASBLEYE Thierry |
| - BROUTE Alain | - LEBOULICAUT Yvan |
| - CARRE Marc | - LECOQ Tanguy |
| - CHIQUET Morgane | - LEGAL Alain |
| - DENMAT Morgane | - MAGNANT Jean-Claude |
| - GEORGES Sandrine | - MAHE Nolwenn |
| - GUYOT Anne-Laure | - MARCHAND Léo |
| - HERVOT Pascal | - OREAL Cyrille |
| - HILLION Guy | - PERRON Didier |
| - IDOUX Xavier | - POSTIC Thomas |
| - KERBELLEC Agathe | - RUBEAUX Olivier |
| - LE BOURG Florian | - THEBAULT Florence |
| - LE CAHAIN Pascal | - VARSABA Bertrand |

En cas de désistement, des examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à l'évaluation de ces épreuves physiques.

Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de Bibliothécaire Territorial

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de bibliothécaire territorial, mise à jour au 1^{er} novembre 2016, comporte 8 personnes dont les noms sont listés par ordre alphabétique.

Article 2 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service organisateur, soit le Service Interrégional des Concours. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de Technicien Territorial

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial, mise à jour au 1^{er} novembre 2016, comporte les lauréats de la session 2016 ainsi que ceux des sessions précédentes remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte ainsi 106 noms, listés par ordre alphabétique.

Article 2 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service concours su Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Portant liste nominative des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »
- « **Documentation** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe - session 2016, est ainsi arrêtée à 49 candidats.

Portant liste nominative des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »
- « **Documentation** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe est ainsi arrêtée à 20 candidats.

N° 2016-714 du 26/10/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26/10/16

Portant liste nominative des candidats admis au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques - session 2016, spécialités « musée », « bibliothèque » et « archives », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 62 candidats, répartis comme suit :

Nombre de candidats admis par spécialité et voie de concours				
	Externe	Interne	3^{ème} voie	Total
Archives	3	3	/	6
Bibliothèque	14	20	6	40
Musée	8	8	/	16

N° 2016-715 du 26/10/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26/10/16

Portant liste nominative des candidats admis au concours d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe - session 2016 - catégorie B - Femme / Homme - dans les spécialités suivantes :

- « **Musée** »
- « **Bibliothèque** »
- « **Archives** »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2016, spécialités « musée », « bibliothèque » et « archives », organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 31 candidats, répartis comme suit :

Nombre de candidats admis par spécialité et voie de concours				
	Externe	Interne	3^{ème} voie	Total
Archives	3	1	/	4
Bibliothèque	10	6	4	20
Musée	5	2	/	7

N° 2016-716 du 26/10/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26/10/16

Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, mise à jour au 1^{er} novembre 2016, comporte les lauréats de la session 2016 ainsi que ceux de la session précédente remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte ainsi 81 noms, listés par ordre alphabétique.

Article 2 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service organisateur, soit le Service Interrégional des Concours. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

N° 2016-717 du 26/10/16

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26/10/16

Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, mise à jour au 1^{er} novembre 2016, comporte les lauréats de la session 2016 ainsi que ceux de la session précédente remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte ainsi 38 noms, listés par ordre alphabétique.

Article 2 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service organisateur, soit le Service Interrégional des Concours. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

SERVICE MOBILITÉ-EMPLOI-COMPÉTENCES

Prestation « Emploi »

Vacances d'emploi

N° 03520160906565 du 06/09/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 06/09/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 26/08/16 au 06/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 26/08/16 au 06/09/16 et comptent 154 déclarations.

N° AN03520160906566 du 06/09/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 06/09/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 26/08/16 au 06/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 26/08/16 au 06/09/16 et comptent 4 déclarations annulées.

N° 03520160914823 du 14/09/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 14/09/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 06/09/16 au 14/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 06/09/16 au 14/09/16 et comptent 109 déclarations.

_____ **N° AN03520160914824 du 14/09/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 14/09/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 06/09/16 au 14/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 06/09/16 au 14/09/16 et comptent 9 déclarations annulées.

_____ **N° 03520160921340 du 21/09/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 21/09/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 14/09/16 au 21/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 14/09/16 au 21/09/16 et comptent 65 déclarations.

_____ **N° AN03520160921341 du 21/09/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 21/09/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 14/09/16 au 21/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 14/09/16 au 21/09/16 et comptent 17 déclarations annulées.

_____ **N° 3520160928680 du 28/09/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 28/09/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 21/09/16 au 28/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 21/09/16 au 28/09/16 et comptent 40 déclarations.

_____ **N° AN03520160928681 du 28/09/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 29/09/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 21/09/16 au 28/09/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 21/09/16 au 28/09/16 et comptent 6 déclarations annulées.

_____ **N° 03520161006181 du 06/10/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 06/10/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 28/09/16 au 06/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 28/09/16 au 06/10/16 et comptent 81 déclarations.

_____ **N° AN03520161006182 du 06/10/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 06/10/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 28/09/16 au 06/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 28/09/16 au 06/10/16 et comptent 7 déclarations annulées.

_____ **N° 03520161012561 du 12/10/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/10/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 06/10/16 au 12/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 06/10/16 au 12/10/16 et comptent 32 déclarations.

_____ **N° AN03520161012562 du 12/10/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/10/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 06/10/16 au 12/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 06/10/16 au 12/10/16 et comptent 6 déclarations annulées.

_____ **N° 03520161019040 du 19/10/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19/10/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 12/10/16 au 19/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 12/10/16 au 19/10/16 et comptent 63 déclarations.

_____ **N° AN03520161019041 du 19/10/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19/10/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 12/10/16 au 19/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 12/10/16 au 19/10/16 et comptent 3 déclarations annulées.

_____ **N° 03520161026460 du 26/10/16**
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26/10/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 19/10/16 au 26/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 19/10/16 au 26/10/16 et comptent 42 déclarations.

N° AN03520161026461 du 12/10/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/10/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 19/10/16 au 26/10/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 19/10/16 au 26/10/16 et comptent 2 déclarations annulées.

N° 03520161102680 du 02/11/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 02/11/16

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 26/10/16 au 02/11/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 26/10/16 au 02/11/16 et comptent 23 déclarations.

N° AN03520161102681 du 02/11/16
reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 02/11/16

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 26/10/16 au 02/11/16

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées pour la période du 26/10/16 au 02/11/16 et comptent 1 déclaration annulée.

SERVICE STATUTS - RÉMUNÉRATION

Instances Paritaires

_____ **N° 2016-628 du 01/09/16**

Portant nomination des membres suppléants des représentants du personnel au Comité Technique Départemental du CDG 35

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Valérie BROSSE est nommée membre suppléant du Comité Technique Départemental en sa qualité de représentante élue de l'organisation syndicale CFTC.

_____ **N° 2016-629 du 01/09/16**

Portant nomination des membres titulaires des représentants du personnel au Comité Technique Départemental du CDG 35

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Mike MEYNIEU est nommé membre titulaire du Comité Technique Départemental en sa qualité de représentant élu de l'organisation syndicale CFTC.

_____ **N° 2016-630 du 01/09/16**

Portant nomination des membres titulaires des représentants du personnel au Comité Technique Départemental du CDG 35

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Nathalie GAILLARD est nommée membre titulaire du Comité Technique Départemental en sa qualité de représentante élue de l'organisation syndicale FO.

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

N° 16-694 du 11/10/16

Délégation de signature à Monsieur Louis LE COZ, 1^{er} Vice-Président du CDG 35

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Louis LE COZ, 1^{er} Vice-Président du Centre de Gestion, est habilité à signer tous documents administratifs, comptables et correspondances, pour la période du 24 au 28 octobre 2016, durant l'absence de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion.

N° 16-695 du 11/10/16

Délégation de signature à Monsieur Patrick LAHAYE, 2^{ème} Vice-Président du CDG 35

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Patrick LAHAYE, 2^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion, est habilité à signer tous documents administratifs, comptables et correspondances, pour la période du 24 au 28 octobre 2016, durant l'absence de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion.